

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-19

GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES LISTE B

Article 204145 – sous-fonction 21

**COMMUNES D'ANGEVILLE, MAS-GRENIER, MONCLAR-DE-QUERCY,
MONTPEZAT-DE-QUERCY, NÈGREPELISSE, SAINT-ETIENNE DE TULMONT,
SÉRIGNAC ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Lors du vote du Budget Primitif 2007, notre assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires existants et voté une autorisation de programme de **252 558 €**

Pour rappel, je vous précise que la nature des travaux subventionnables est la suivante :

- grosses réparations aux locaux scolaires (classes, préaux, sanitaires, cantines, salles de repos) ;
- grosses réparations du bâtiment abritant l'école et ses annexes.

Les travaux de strict entretien (peinture, électricité...) ne sont pas subventionnables.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

- la dépense subventionnable est plafonnée à 15 250 €HT ;
- taux de subvention : 50 % ;
- possibilité de présenter deux tranches échelonnées sur deux ans.

Je vous propose d'examiner la demande de subvention sollicitée par les communes d'Angeville, Mas-Grenier, Monclar-de-Quercy, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Sérignac et la Communauté de Communes des Deux Rives, dont vous voudrez bien trouver le détail dans le tableau ci-après :

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
1 – ANGEVILLE Isolation de la salle de classe	14 166,11 €	14 166 €	50%	7 083 €	08.11.2006

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
2 – C.C. des DEUX RIVES Réfection des sanitaires de l'école Jules Ferry à Valence d'Agen – 2ème tranche	30 000,00 €	14 750 €	50%	7 375 €	/
3 – C.C. des DEUX RIVES Réfection totale de la toiture de l'école de Dunes – 1ère tranche	30 000,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	/
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 14 750 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
4 – MAS-GRENIER Réfection des façades du groupe scolaire – 1ère tranche	30 500,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	19.07.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
5 – MONCLAR DE QUERCY Remplacement des menuise- ries au groupe scolaire – 1ère tranche	45 750,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	01.02.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
6 – MONTPEZAT DE QUERCY Remplacement des menuise- ries du groupe scolaire et de la cantine – 1ère tranche	36 928,09 €	15 250 €	50%	7 625 €	29.12.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
7 – NÈGREPELISSE Rénovation des menuiseries alu et des sols de deux classes – 2ème tranche	21 862,68 €	6 612 €	50%	3 306 €	09.11.2005
8 – SAINT-ETIENNE DE TULMONT Création d'une passerelle et d'un escalier de secours à l'école primaire – 2ème tranche	44 964,50 €	15 250 €	50%	7 625 €	20.05.2005
9 – SÉRIGNAC Réfection de la toiture de l'école	14 000,00 €	14 000 €	50%	7 000 €	19.07.2006
TOTAL				62 889 €	

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire de la ligne s'y rapportant, article 204145 – sous-fonction 21, serait à ce jour la suivante :

A. Autorisation de programme.....	252 558 €
B. Engagement à ce jour.....	109 108 €
C. Engagement à la présente Commission.....	62 889 €
D. Reliquat.....	80 561 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 avril 2007

CP 07/04-19

**GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES
LISTE B**

Article 204145 – sous-fonction 21

**COMMUNES D'ANGEVILLE, MAS-GRENIER, MONCLAR-DE-QUERCY,
MONTPEZAT-DE-QUERCY, NÈGREPELISSE, SAINT-ETIENNE DE TULMONT,
SÉRIGNAC ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 62 889 €:

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
1 – ANGEVILLE Isolation de la salle de classe	14 166,11 €	14 166 €	50%	7 083 €	08.11.2006
2 – C.C. des DEUX RIVES Réfection des sanitaires de l'école Jules Ferry à Valence d'Agen – 2ème tranche	30 000,00 €	14 750 €	50%	7 375 €	/
3 – C.C. des DEUX RIVES Réfection totale de la toiture de l'école de Dunes – 1ère tranche	30 000,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	/

Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 14 750 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.

Commune Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subven- tionnable	Taux	Montant de la subvention	Autorisation de préfinan- cement
4 – MAS-GRENIER Réfection des façades du groupe scolaire – 1ère tranche	30 500,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	19.07.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
5 – MONCLAR DE QUERCY Remplacement des menuise- ries au groupe scolaire – 1ère tranche	45 750,00 €	15 250 €	50%	7 625 €	01.02.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
6 – MONTPEZAT DE QUERCY Remplacement des menuise- ries du groupe scolaire et de la cantine – 1ère tranche	36 928,09 €	15 250 €	50%	7 625 €	29.12.2006
<u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
7 – NÈGREPELISSE Rénovation des menuiseries alu et des sols de deux classes – 2ème tranche	21 862,68 €	6 612 €	50%	3 306 €	09.11.2005
8 – SAINT-ETIENNE DE TULMONT Création d'une passerelle et d'un escalier de secours à l'école primaire – 2ème tranche	44 964,50 €	15 250 €	50%	7 625 €	20.05.2005
9 – SÉRIGNAC Réfection de la toiture de l'école	14 000,00 €	14 000 €	50%	7 000 €	19.07.2006
TOTAL				62 889 €	

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204145, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,